

# LA RIPOSTE

Bulletin  
de liaison  
de l'ADDS-QM



Septembre 2013

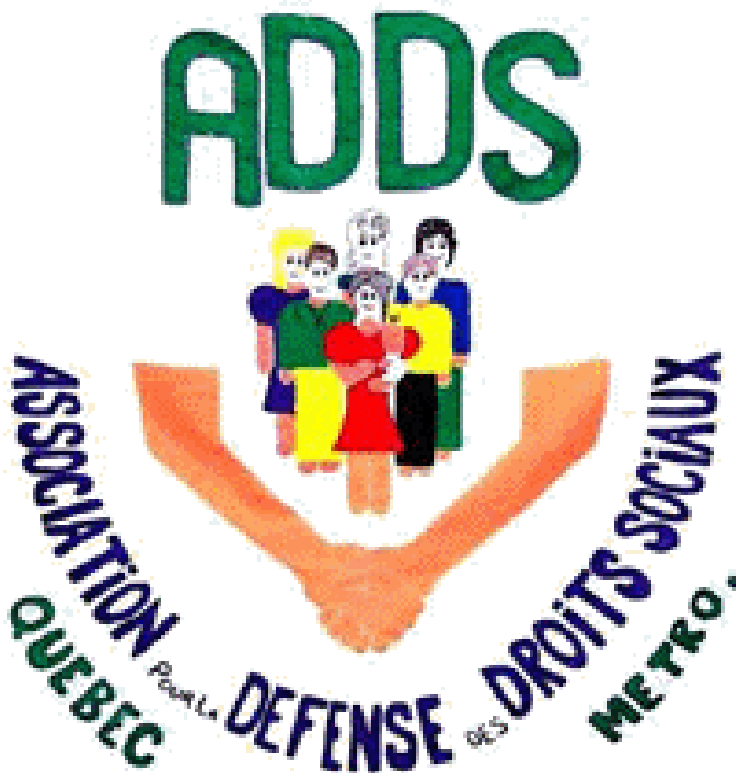
L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

## RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !

**40 ANS ÇA SE FÊTE !  
BONNE FÊTE**



## Sommaire

<b>Le Québec, l'aide sociale et l'ADDSQM</b> par Véronique Salmon	P.2, 3
<b>Info-Loi</b> par Christian Loupret	P.4
<b>Réponse à Michel Hébert et Lise Ravary</b> par Amélie Châteauneuf	P.5
<b>Nouvelles de la militance</b> par Véronique Salmon	P.6
<b>40 ans ça se fête !</b> par Véronique Salmon	P.7
<b>Calendrier</b>	P.8



**ADDS-QM**  
301, Carillon  
Québec (Québec)  
G1K 5B3

525-4983



**FAX**  
529-9455

[www.addsqm.org](http://www.addsqm.org)



[addsqm@bellnet.ca](mailto:addsqm@bellnet.ca)



8h30  
à  
17h

**Lundi au vendredi**



## Le Québec, l'aide sociale et l'ADDSSQM

Faire un retour sur les 40 années de l'ADDSSQM permet de comprendre l'évolution de la société québécoise. Au début des années 60, le Québec quitte la grande noirceur et vit une révolution tranquille qui va le mener vers un état providence qui a comme objectif d'assurer la sécurité à sa population. Cette société, maintenant, reconnaît des droits à la population québécoise : le droit à la scolarité, la santé, à un revenu décent ... Ces durant ces années qu'apparaissent plusieurs programmes sociaux dont, en 1969, la première loi sur l'aide sociale (Bill 26). Pour la première fois, la notion juridique de droit à l'aide sociale est reconnue dans le cadre des orientations économiques, politiques et sociales. Peu de temps après, le Comité de citoyens et de citoyennes du quartier St-Sauveur crée l'ADDSSQM suite à des besoins exprimés par les personnes à l'aide sociale. En 1971, l'ADDSSQM porte le nom de « Détresse 26 » puis « Avocatés populaires ». C'est en 1973 que l'ADDSSQM devient *l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain*.

Au début des années 70, on coupe dans le programme d'aide sociale au niveau des besoins spéciaux et on plafonne le montant de l'aide financière à un niveau inférieur à 50% du salaire minimum. C'est dans ce contexte qu'en 1975, l'ADDSSQM participe à la création du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ) qui sera officiellement fondé lors de son premier congrès en avril 1977. Depuis, l'ADDSSQM a toujours eu un rôle actif au sein du FCPASQ, donc, du mouvement de lutte des personnes assistées sociales.

Les années 80 voient apparaître l'arrivée du néo-libéralisme. Graduellement, au cours des années à venir, les accords commerciaux primeront de plus en plus sur les législations nationales. On ne doit pas brimer le capital, ni les profits. On diminuera l'accès aux protections sociales en prétextant les coûts exorbitants de ces programmes qui ralentissent l'augmentation des profits. Sous prétexte de devoir les augmenter sans cesse afin d'assurer une saine gestion économique, on diminuera l'accès aux programmes sociaux. L'assurance chômage deviendra l'assurance emploi et on augmentera le temps de travail pour y avoir accès. On contournera les lois qui donnent des droits aux travailleurs et travailleuses en augmentant la précarisation des emplois et en permettant aux entreprises de déménager là où la main d'œuvre est moins chère (sous payée et exploitée). On augmentera les frais de scolarité et on diminuera l'accès aux prêts-bourses. À l'université, on priorisera les programmes qui permettent le développement de l'économie capitaliste. On fermera des hôpitaux et on permettra l'ouverture de cliniques privées.

Évidemment, la loi d'aide sociale n'y échappera pas. On divisera arbitrairement les personnes à l'aide sociale entre bons et mauvais pauvres, c'est-à-dire entre celles qui, soi-disant, peuvent travailler de celles qui ne le peuvent pas. Le montant de l'aide de dernier recours diffèrera selon que l'on soit jugé bon ou mauvais pauvre. Afin de vérifier le bon pauvre du mauvais on permettra des visites de fonctionnaires dans les maisons privées des prestataires. On créera des programmes d'activités pour développer l'employabilité des personnes. En échange d'un montant plus élevé (qui ne permet pas de sortir de la pauvreté), on devra accepter le programme offert. On refusera le droit à des formations qualifiantes. On coupera les prestations pour partage du logement ou pour être en vie maritale. On ne permettra pas aux familles d'avoir le plein montant de leurs pensions alimentaires. On coupera une partie de la pension sur le chèque d'aide sociale, etc.

Force est de constater, en 2013, que l'on s'est éloigné de plus en plus du principe du droit à un revenu décent créé dans les années 60. L'aide sociale devient un moyen de forcer les gens à accepter n'importe quel emploi. Cette réforme jointe à celles de l'assurance-chômage et du marché du travail permet maintenant d'offrir aux investisseurs une main d'œuvre à bon marché. Pour celles et ceux qui sont dans l'impossibilité d'être sur le marché du travail, c'est la pauvreté assurée accompagnée des préjugés véhiculés par les médias. La société capitaliste a maintenant bonne conscience. C'est de leur faute si elles sont pauvres. En réalité, les personnes à l'aide sociale n'intéressent pas les investisseurs car elles ne leur rapportent pas assez de profits. Elles ne représentent qu'un montant d'argent qui n'est pas utilisé dans l'investissement. Et ce, même si ces dernières consomment et contribuent à la société autrement.

C'est dans ce contexte que l'ADDSQM est née et continue d'exister. L'ADDSQM, entre autre, par le biais du *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* (FCPASQ), lutte pour la défense des droits des personnes assistées sociales depuis 40 ans. Bien que la lutte soit difficile, il y a eu des gains. En 1986, une lutte juridique et politique met fin aux visites à domicile des bouboumacoutes. De 1988 à 2002, on hausse les prestations des moins de 30 ans et on met fin à la discrimination en fonction de l'âge, on réussit à faire installer un barème de non-disponibilité (contrainte temporaire) pour les individus s'occupant de personnes exigeant des soins, on fait retirer la taxe pour le partage du logement, on permet d'offrir des prestations de 500\$ pour un retour au travail. De 2003 à aujourd'hui, on réussit à faire augmenter le montant des avoirs liquides, on gagne la gratuité des médicaments pour toutes les personnes assistées sociales, on augmente la valeur permise pour une maison et une voiture, on exempt certains montants d'avoirs liquides (REEE, REER, ...), on donne la pleine indexation des prestations pour toutes et tous.

C'est pour lutter contre les injustices et les préjugés dont sont victimes les personnes assistées sociales qu'aujourd'hui, toujours avec le FCPASQ, l'ADDSQM lutte et revendique l'amélioration des conditions de vie des personnes assistées sociales. En 2013, de manière urgente, nous revendiquons l'abolition des catégories, la fin du détournement des pensions alimentaires et l'abolition de la notion de vie maritale, et à moyen terme, nous revendiquons un monde solidaire mobilisé par la recherche du bien commun, un barème plancher qui garantit la couverture des besoins essentiels et un revenu social garanti universel. Tant que ces revendications ne seront pas atteintes, l'ADDSQM et le FCPASQ devront continuer d'exister pour continuer cette lutte. Car l'aide sociale ce n'est pas un choix, ni un privilège, mais un droit !



## - Compte de Développement Individuel -

Il est permis de s'ouvrir un compte de Caisse distinctif et d'y avoir 5000 dollars maxima par adulte sans que cet argent soit comptabilisé avec notre avoir liquide déjà permis, à la condition que cet argent serve à réaliser un des projets suivants :

- 1° de réaliser un projet de formation pour soi ou un enfant à charge;
- 2° d'acheter des instruments de travail ou des équipements nécessaires pour occuper un emploi;
- 3° de créer un emploi autonome ou une entreprise;
- 4° d'acheter ou de réparer une résidence;
- 5° d'acheter une automobile.
- 6° de couvrir des services liés à des soins de santé non couverts par la RAMQ et dispensés par un membre d'un ordre professionnel.<sup>1</sup>**

L'argent peut provenir :

D'une économie, d'un don, d'un gain à la loterie, d'un héritage ou d'une autre source. Pour être reconnue comme CDI, l'épargne doit débuter au cours d'un mois où la personne est reconnu prestataire d'un programme d'aide financière de dernier recours.

La personne prestataire doit informer le Ministère par écrit de son projet d'épargne avant le dépôt de ces sommes dans le compte ou, au plus tard, le dernier jour du mois suivant la date de ce dépôt.

Lors d'un retour à l'aide, si la personne possédait un CDI dans les 5 ans précédant la date de sa nouvelle demande, celui-ci sera exclu du calcul de la prestation d'aide financière. Normalement les avoirs liquides sont comptabilisés au dernier jour de chaque mois. Si jamais vous utilisez l'argent qui est dans votre compte CDI pour autre chose que les 6 points énumérés ci-dessus, cet argent sera comptabilisé pendant tout le mois dans lequel il est utilisé, et l'excédent de votre avoir liquide permis sera réclamé par le Ministère.

<sup>1</sup> Nouveau (juin 2013)

### INFO-LOI



Par  
Christian  
Loupret



## JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

### Septembre

Paulette Beaudry  
Louise Bélanger  
Jean Cazes  
Jean Drolet  
Dany Giroux  
David Labbé  
Alexia Le Bihan  
Dany Lévesque



Michel Marier  
Michael Marion  
Christine Michaud  
Carole Pellerin  
Gabriel Pichette  
Francine Tourigny  
Monique Toutant  
Hugues Tremblay



## RÉPONSE À MICHEL HÉBERT ET LISE RAVARY <sup>1</sup>

Par Amélie Châteauneuf

Dans leurs écrits du 18 mai 2013, Michel Hébert et Lise Ravary rabaissent le travail des groupes de défense de droits. Michel Hébert prend en exemple la porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Amélie Châteauneuf, qualifiant une de ses déclarations de *farfelue* : celle affirmant que des personnes vont mourir de faim au Québec. Lise Ravary la qualifie de *porte-parole démagogue de l'industrie qui débite des scénarios apocalyptiques insensés pour faire peur au monde*.

Le problème : ces commentaires nient la souffrance bien réelle de gens qui, nous le maintenons, meurent de la pauvreté au Québec (du froid, de la faim, de leurs conditions de vie).

L'avis des conseillers budgétaires des ACEF sur l'aide sociale (mars 2013) :

Ce que nous constatons sur le terrain, c'est que les personnes qui reçoivent actuellement 604\$ par mois à l'aide sociale vivent dans une misère innommable. Dans ces conditions, nous référons ces personnes vers les ressources [...] de dépannage alimentaire, **sachant souvent que ces mêmes ressources ne suffisent plus, elles non plus, à la tâche. Devant ce système qui laisse les gens crever de faim, notre impuissance devient intolérable.**

C'est écrit en toutes lettres : les gens exclus du marché du travail crèvent de faim.

M. Hébert cite Primo Levi : «qui ne travaille pas, ne mange pas», mais que dire aux gens qui ont envoyé 400 c.v. sans résultats ? Ces personnes doivent survivre avec 604\$ par mois. Les groupes de défense des droits ne sont pas là pour *secourir ces personnes*, mais pour qu'elles puissent défendre leurs droits et ainsi *ne plus être pauvres*: nous existons parce qu'il y a des inégalités sociales dues au fait qu'une minorité s'approprie la richesse collective. Nos actions visent à ce que cette richesse soit partagée.

*Vous voulez les pauvres secourus, nous voulons la misère supprimée.*

Le monde souffre de plus en plus de la pauvreté, et ce malgré nos représentations auprès des éluEs. Alors nous perturbons conférences de presse et travaux parlementaires, occupons des bureaux de députés, de ministre. Si l'État cessait de nous financer il y aurait autant de colère populaire. Elle est le résultat direct des inégalités sociales, pas du FRAPRU ou du FCPASQ. Nous serions les premierEs contentEs de perdre nos emplois, si c'était le résultat de la disparition de ces inégalités.

Enfin, un minimum de travail journalistique leur aurait permis d'apprendre qu'on ne peut faire de lien direct entre « couverture sociale » d'un État et fardeau fiscal de ses citoyenNEs sans tenir compte du fardeau fiscal des entreprises qui de son côté diminue alors que notre couverture sociale n'est pas la plus généreuse d'Amérique.

De plus, il est faux de dire que nous n'offrons aucune *aide concrète* aux personnes. Nos groupes font trop de défense des droits individuels. SalariéEs et militantEs des groupes éduquent par tous les moyens les citoyenNEs quant à la nébuleuse loi d'aide sociale. Ces précieux services pallient à rabais aux coupures dans les services des Centre locaux d'emploi.

<sup>1</sup> Ce texte a été écrit par Amélie Châteauneuf grâce aux réflexions et commentaires des membres de l'exécutif du FCPASQ sur les deux chroniques en question. Il s'agit d'un travail collectif.





# NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

## St-Sauveur en fleurs

L'ADDSQM avec le *Comité de citoyens et de citoyennes du quartier St-Sauveur* et *L'Ouvre boîte du quartier* ont organisé, le 1er juin, pour une 22e année consécutive, le St-Sauveur en fleurs. Malgré une température incertaine, l'activité s'est déroulée avec succès, une fois de plus. Nous avons vendu beaucoup de fleurs. Et, bien sûr, l'ADDSQM a, cette année aussi, vendu ses fameux hot-dogs ! Les meilleurs au monde !



## Bilan d'année

Le 10 juin, les militantEs de l'ADDSQM ont profité de cette journée pour faire un bilan du travail réalisé par l'organisme en 2012-2013. Anamaria, stagiaire durant l'hiver 2013, est venue participer à une partie de la journée. Cette visite a été très appréciée !



## Assemblée générale annuelle

Le 19 juin dernier, l'ADDSQM a tenu son assemblée générale annuelle. Avant de débiter cette assemblée, Renée, militante salariée de l'ADDS, a fait une rétrospective des luttes menées par l'ADDSQM avec ses alliés contre les coupures à l'aide sociale. Finalement, après un travail de 3 ans, des nouveaux règlements généraux ont été adoptés. Ce travail a débuté en juin 2011 pour se terminer en juin 2013. La dernière fois que l'ADDSQM avait travaillé ses règlements généraux c'était en 2009 ....



## Un 5 à 7 de fin d'année

Le 21 juin, nous avons souligné la fin de l'année militante par l'organisation d'un 5 à 7. Nous avons eu la visite d'Alexia, stagiaire durant l'automne 2012. Nous avons profiter de sa présence pour la remercier de son passage à l'ADDSQM. Le 5 à 7 fut une belle façon de se féliciter du travail accompli durant l'année.



## Sortie de fin d'année avec nos alliés

Finalement, nous avons clos l'année, le 27 juin, en allant jouer au miniputt avec les militantes de Rose du Nord. Comme il pleuvait en avant-midi, nous avons joué au jeu de table *Cranium*. Belle journée de plaisir et de camaraderie !



# 40 ANS ÇA SE FÊTE !

Par Véronique Salmon

Cet automne, l'ADDSQM aura 40 ans. Pour souligner cet anniversaire, nous organisons deux activités.

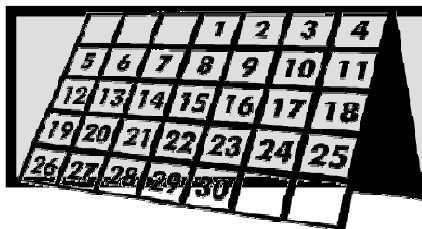
Dans un premier temps, nous ferons une présentation de l'histoire des luttes de l'ADDSQM par une tournée en autobus de la Ville de Québec. Pendant cette virée peu écologique mais sympathique, une animation dynamique présentera l'historique de l'ADDSQM. Nous terminerons cette activité par un pique-nique. Cet événement aura lieu avant Noël. Évidemment, nous vous informerons de la date.

Dans un deuxième temps, nous organiserons le 28 mars 2014, dans la salle du Club social Victoria, une grande fête accompagnée d'un souper, d'une animation (sketch, etc) et probablement d'une soirée dansante. Les buts de cette soirée seront de souligner les 40 ans d'existence de l'ADDSQM et de permettre aux ancienNEs militantEs et salariéEs de se retrouver.

Ces activités sont offertes à tout le monde : membres, militantEs, salariéEs, anciens, anciennes, amiEs de l'ADDS, fans, alliéEs, etc.

Ne vous gênez pas d'en parler autour de vous afin de rejoindre le plus d'anciens et d'anciennes possible. Vous pouvez commencer à vous inscrire aux activités qui vous intéressent en communiquant avec nous au (418) 524-5064.





# CALENDRIER

Septembre 2013

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2 <b>Congé Férié</b>	3	4 <u>9h30</u> Comité préparation de la journée planification	5	6	7
9 <u>9h30</u> Comité organisateur	10	11	12 <u>9h30 à ± 16h</u> Journée planification	13	14
16 <u>9h30 à ± 16h</u> Assemblée générale d'orientations	17 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	18	19	20 <b>Réouverture de l'ADDS les vendredis</b>	21
23	24	25	26	27	28
30					

## Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?  *Passez nous voir !*